

G. Les autres championnats nationaux et régionaux

G.1. Le Championnat de France (Internationaux) de Blitz

Il se déroule sur une journée en 4 parties. Le temps de réflexion est de 40 secondes + 20 secondes. Les tirages sont répétés rapidement (« pas les pays »). L'intervalle entre la fin d'un coup (2^e sonnerie) et l'enclenchement du chronomètre pour le coup suivant doit être d'une minute et trente secondes. Les joueurs ont droit à 5 avertissements «gratuits» au lieu de 3. L'arbitrage peut être différé.

Cette épreuve attribue des titres nationaux par séries et catégories d'âge. Elle est ouverte à tous les joueurs licenciés à une fédération membre de la FISF, mais seuls les joueurs de nationalité française peuvent prétendre aux titres et podiums nationaux.

G.2. Le Championnat de France (Internationaux) en Parties Originales

Il se déroule sur deux journées en 5 parties. Il s'agit d'une partie joker, une partie «7 sur 8», une partie «7 et 8» (jouées en 2 minutes par coup, 1mn30+30s), une partie «7 sur 8 joker» et une partie «7 et 8 joker» (jouées en 2 minutes et 30 secondes par coup, 2mn+30s). Le nombre d'avertissements «gratuits» est de 5 par partie (règle générale pour toutes les parties originales).

Cette épreuve attribue des titres nationaux par séries et catégories d'âge. Elle est ouverte à tous les joueurs licenciés à une fédération membre de la FISF, mais seuls les joueurs de nationalité française peuvent prétendre aux titres et podiums nationaux.

G.3. Le Championnat de France (Internationaux) par Paires

Il se déroule en 3 parties au moins disputées en 2 minutes (1mn30 + 30s) par toutes les paires engagées, suivies d'une finale en deux manches disputées en blitz (40s + 20s). Sont admises à disputer cette finale :

- les x premières paires du classement cumulé après trois manches, de sorte que 30 paires constituées de deux joueurs de nationalité française soient qualifiées à ce titre ;
- des paires supplémentaires (constituées de

deux joueurs de nationalité française uniquement), dans l'ordre du classement général après trois manches, de sorte que soient qualifiées au moins les 8 premières paires françaises des séries 2, 3 et 4, et les 5 premières paires françaises des séries 5, 6 et 7 et des catégories d'âge (V, D, E, moins de 18 ans).

Les podiums pour chaque série et chaque catégorie d'âge sont déterminés par rapport au classement cumulé de l'ensemble des manches, finales comprises. L'attribution des points de classement se fait uniquement sur le classement cumulé des manches qualificatives.

Catégories d'âge : il est attribué un titre pour les paires « espoirs » (deux joueurs de 18 à 25 ans), les paires « vermeils » et les paires « diamants ». En ce qui concerne les paires « juniors » (moins de 18 ans), un championnat spécifique est organisé dans le cadre du Championnat de France scolaire.

Cette épreuve attribue des titres nationaux par séries et catégories d'âge. Elle est ouverte à tous les joueurs licenciés à une fédération membre de la FISF, mais seules les paires constituées de deux joueurs de nationalité française peuvent prétendre aux titres et podiums nationaux.

G.4. Les Championnats Régionaux

L'organisation des Championnats Régionaux est placée sous la responsabilité des Comités, selon un calendrier fixé par le C.A. de la FFSc.

Le titre de Champion régional d'un Comité ne peut être attribué qu'à un joueur licencié de ce Comité.

Le M de ces épreuves est au moins égal à 120 (on le porte à 120 si le M calculé est inférieur).

Les comités peuvent, s'ils le souhaitent, scinder leur Championnat Régional en deux épreuves (par exemple une pour les séries 1 à 4 et une pour les séries 5 à 7). Chaque comité décidera de l'épreuve attribuant le titre régional des S7 pour ce qui le concerne.

Championnat régional « Open »

Les comités régionaux peuvent décider d'ouvrir leur championnat régional aux joueurs des autres comités. En d'autres termes, ils peuvent choisir d'attribuer leurs titres régionaux sur un TH (en au moins 3 manches) organisé dans leur comité.

Les titres et podiums régionaux sont réservés

aux joueurs licenciés dans le comité concerné.

Solo lors d'un championnat « open »

Il se peut qu'une épreuve attributive d'un titre officiel (régional, national...) soit ouverte à des joueurs ne pouvant pas prétendre à ce titre (parce qu'ils sont d'un autre comité, d'une autre nationalité...). Lors d'une telle épreuve :

- un solo n'est pris en compte pour le classement final de l'ensemble des participants (open compris) que s'il a été réalisé par un seul joueur (open compris) ;

- cependant, si un coup n'est trouvé que par un seul joueur disputant le titre officiel en jeu, son solo est pris en compte (+ 10 points), uniquement pour la détermination des titres et des podiums officiels concernés.

G.5. Les Championnats Départementaux

Ce sont obligatoirement des TH qui peuvent être organisés en 2 ou en 3 manches. Ils peuvent être «open» ou réservés aux licenciés du département, selon le choix de chaque comité régional. S'ils sont open, il va de soi que les titres officiels et places qualificatives sont réservés aux joueurs du département concerné (selon des règles précisées par chaque comité régional), en revanche %Sn, PP4 et points sont attribués sur le classement de l'ensemble des participants.